

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition, à titre payant, de la salle Marianne à un particulier

N° : VA_DEC2024_6

Service : Protocole, manifestations et sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre payant, la salle des fêtes Marianne à :

- Mme Saadi Halima, du 13 au 14 janvier 2024 au prix de 622,00 € TTC.

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 9 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200313-AU-1-1
Date AR Préfecture : lundi 15 janvier 2024